

Plan de protection COVID-19

Nom de l'événement

Date :

Horaire :

Lieux :

Nombre de participants :

RESPONSABLE DU PLAN DE PROTECTION

Les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) demandent que l'organisateur désigne une personne responsable de la mise en œuvre du plan de protection et des contacts avec les autorités compétentes. Cette personne est également chargée de faire respecter le plan de protection pendant toute la durée de l'événement. La personne responsable du plan de protection fait donc partie de l'organisation, cette responsabilité n'étant pas déléguée à un autre service de l'EPFL

Personne responsable :

Unité / entreprise :

Téléphone portable :

E-mail :

Adresse :

1. INTRODUCTION

L'ensemble de ce plan de protection a pour objectif de :

- Prévenir au mieux la transmission du virus au sein de la communauté EPFL lors d'un événement.
- Protéger, autant que possible, les participants et personnes travaillant pour un événement d'une infection au nouveau coronavirus.

2. INFORMATION DES MESURES DE PROTECTION

Les mesures suivent le principe d'une manifestation sans Certificat COVID

L'organisateur doit informer les participants des mesures de protection mises en œuvre avant le début de l'événement.

Les participants seront informés des mesures :

Par site web / e-mail / affiche sur place / information en début d'événement, etc

3. PORT DU MASQUE

- Tous les participants seront masqués pendant toute la durée de l'événement.
- Les orateurs devront également être masqués dans la salle, excepté durant leur présentation pour autant que la distanciation de 1.5m est respectée.
- L'organisateur met des masques chirurgicaux à disposition des participants si nécessaire

4. HYGIENE DES MAINS

Toutes les personnes doivent se nettoyer régulièrement les mains.
Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont disponibles aux entrées principales des bâtiments, dans la zone utilisée par l'événement et aux entrées des salles utilisées

5. PENDANT L'EVENEMENT

La distanciation doit être privilégiée durant l'événement si possible.
Le nombre de personne ne dépassera pas les 2/3 de la capacité initiale.

Stand / poster session

chaque stand/panneaux et à distance les uns de autres afin de garantir un espace suffisant afin de répartir les participants dans l'espace. Tous les participants seront masqués pendant toute la durée de l'événement.

6. NETTOYAGES

Le nettoyage des locaux du lieu de l'événement et des surfaces se fera avant et après l'événement par une entreprise mandatée (entreprise ISS).
Si la salle le permet (fenêtres), l'organisateur l'aère plusieurs fois par jour.

7. RESTAURATION

La restauration est autorisée uniquement dans un lieu de restauration du campus de l'EPFL, sous respect de leurs propres mesures de protection COVID.

Ou

La restauration est prévue en extérieur. La zone est à l'écart du passage pour n'être dédiée qu'aux participants d l'événement.

Ou

Pas de restauration prévue

La personne en charge du plan de protection de l'événement susmentionnée s'engage à respecter les mesures décrites dans le présent document.

Date :

Lieu :

Prénom et Nom

Signature